

BPJEPS Canoë Kayak en eau vive allégé

(pour titulaires BEES ou BPJPES)



Dates et détails



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le CREPS PACA en partenariat avec la FFCK et le CRFCK organise une session de formation BPJEPS activités du Canoë Kayak en eau vive. Il permet d'encadrer toutes les disciplines du canoë kayak et des disciplines associées dans deux milieux : Eau Calme, Eau Vive au-delà la classe 3, ainsi que la randonnée aquatique jusqu'à la cotation V1 A5 EII.

Ce diplôme permet de travailler sur toutes les rivières d'eau vive. Il est très souvent requis pour exercer un emploi stable et élargi au sein des structures prestataires des sport d'eau vive. Cette session de formation est uniquement accessible aux titulaires d'un BEES ou BPJEPS Canoë kayak. Seuls les contenus du BC 2-3, dédiés à la pratique des activités en Haute Rivière « au-delà de la classe 3 » sont abordés.

Organisation et particularités de la formation

La formation est organisée en deux blocs : en centre et en entreprise.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise. La formation est accessible aux contrats d'apprentissage sur 6 mois.

Heures Totales



Heures en centre



Heures en entreprise



Fiche RNCP

40049

Ministère des sports et
des jeux olympiques et
paralympiques
06/09/2018

BPJEPS Canoë-Kayak en eau vive

(allégés titulaires BEES ou BPJEPS CKDA)

Contenus de la formation

Cette formation concernant uniquement le BC 2-3 du BPJEPS CKDA eau vive, portant sur l'approche de la technique et de la sécurité en haute rivière. Elle est à 100% organisée sur le terrain en semaines thématiques, par support de navigation.

Module D : Technique et sécurité des activités du canoë kayak et des disciplines associées (BC 2-3) : dans les différents supports en cl.IV-V : **kayak de rivière, nage en eau vive, rafting et en randonnée aquatique V1 A5 EII**

Lieu

05120 L'Argentière La Bessée, rivières des Hautes Alpes, de l'Ubaye, d'Italie.

Publics et prérequis

Cette formation est accessible aux professionnels titulaires d'un des diplômes suivants :

- BPJEPS mention « activités du Canoë kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort »
- BPJEPS mention « Canoë kayak et disciplines associées en mer »
- BPJEPS mention « monovalente Canoë kayak et disciplines associées » (BPJEPS en 10UC)
- BEES 1er degré option Canoë kayak

Une expérience et une pratique professionnelle régulière dans les trois supports de navigation (kayak, rafting, nage en eau vive) est requise pour répondre aux exigences de la formation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Kayak de haute rivière, pagaie, casque de rivière, gilet moniteur rivière équipé, tenue personnelle de navigation, chaussures fermées, jupe, trousse de secours, sifflet, pochette étanche pour le téléphone, corde de sécurité, 3 mousquetons avec système de verrouillage, 2 cordelettes, ou deux systèmes mécaniques bloquants, 2 poulies, cordelette pour ancrage fixe, longe de retournement, matériel NEV (combinaison, flotteur, palmes), gilet moniteur rafting.

Financements possibles

Contrat d'apprentissage sur 6 mois, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

BPJEPS activités du Canoe-Kayak et disciplines associées en eau vive allégé réservé aux titulaires d'un BEES ou BPJEPS CKDA

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : le positionnement

Les candidats sont convoqués au positionnement. Le positionnement vise à déterminer le parcours individuel de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (obtention de droit d'une UC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées.

Il est réalisé via un entretien.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».